



# ÉNERGIE ET PATRIMOINE

## Performances et préservation du bâti

Soirée d'information publique à Dardagny - 1<sup>er</sup> mars 2023

## Concilier énergie et patrimoine

En déclarant l'urgence climatique, le canton de Genève a fait le choix de s'engager activement dans la transition énergétique notamment la **transformation** importante de notre environnement construit. Il s'agit d'assurer l'avenir de notre environnement naturel tout en préservant notre culture du bâti.

Les bâtiments anciens sont des modèles de développement durable. Ce sont des exemples de **résilience** porteurs de solutions largement éprouvées par leur capacité d'adaptation aux usages et la durée de vie de matériaux employés. Il faut valoriser leurs caractéristiques : énergie grise, facteur de forme, etc.

L'amélioration des performances énergétiques et la préservation de notre patrimoine sont un **défi** pour adapter l'objet aux exigences actuelles et valoriser son authenticité. En 2016 déjà, l'office de l'énergie et celui du patrimoine et des sites ont rédigé ensemble un guide pratique pour l'assainissement des fenêtres permettant d'en restaurer et améliorer énergétiquement des dizaines de milliers.

Il s'agit d'évaluer la **proportionnalité** des solutions envisagées au regard des qualités architecturales et des objectifs énergétiques de la proposition d'intervention. Les décisions doivent être fondées sur la durabilité des choix.

## Stratégie d'intervention

Prioriser sur la base d'une **pondération** entre préservation de la substance ancienne, efficacité énergétique et faisabilité des actions envisagées. Fonder le dialogue entre les partenaires sur un **diagnostic** des éléments avant travaux (état et performance), une vérification de la physique du bâtiment et la compatibilité des matériaux à mettre en œuvre.

1. Production, régulation et distribution de chaleur : grande efficacité E, très peu d'impact patrimonial
2. Isolation de toiture : grande diminution consommation E, peu d'impact patrimonial
  - a. Toitures inclinées : conserver structure et isoler vers l'intérieur
  - b. Toitures plates : maintenir les lignes d'acrotère, regrouper et masquer les installations
3. Fenêtres (selon guide) : diminution consommation E, forte caractéristique patrimoniale
4. Isolation sous le premier niveau chauffé : diminution consommation E, fort impact potentiel
5. Isolation façades : diminution consommation E, très forte altération des décors, fort risque sur la physique du bâtiment

## Une vision qualitative du développement solaire

Notre département a un objectif commun, encourager le solaire sans défigurer bâtiments et paysage. Nous voulons offrir des **réponses** à tous les propriétaires qui souhaitent contribuer à la transition énergétique. Bien que très médiatisés, les bâtiments protégés ne sont pas un problème. Il existe un potentiel suffisant ailleurs pour atteindre les objectifs annuels du canton à l'horizon 2030 notamment les immeubles locatifs et les grandes toitures industrielles. :

- Photovoltaïque 350 GWh (71 GWh en 2020, 120 GWh en 2023)
- Thermique 100 GWh (20 GWh en 2020, 40 GWh en 2023)

La préservation des biens culturels et des sites naturels sont des **valeurs** largement partagées par la population. La volonté est d'éviter la pose incontrôlée de panneaux solaires qui dénature les qualités architecturales et culturelles des bâtiments/périmètres importants d'un point de vue patrimonial.

- Préserver l'intégrité des bâtiments à haute valeur patrimoniale
- Maintenir la perception des matériaux formant l'identité des paysages à haute valeur patrimoniale
- Garantir l'homogénéité des toitures dans le « grand paysage »

## Appliquer le guide pour les installations solaires à Dardagny

Le village est reconnu au niveau fédéral et cantonal pour ses qualités patrimoniales:

- Inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (**ISOS**) assorti d'un objectif de sauvegarde A
- Protégés par un **plan de site** en cours de révision

**Catégorie I**, bâtiments à haute valeur patrimoniale : monuments classés, immeubles inscrits à l'inventaire, prévus maintenus dans le plan de site ou exceptionnels au recensement architectural du canton.

- Toitures plates : pose à plat
- Annexes : installation rectangulaire ou complète, intégrée à la toiture et de couleur assortie

**Catégorie II**, bâtiments dans un paysage de haute valeur patrimoniale: bâtiments situés dans un plan de site hormis les bâtiments de la catégorie I ci-dessus.

- Pan incliné à distance des voies historiques de communication de la Suisse (IVS) : installation rectangulaire ou complète, intégrée à la toiture et de couleur assortie
- Toitures plates et annexes : idem catégorie I

## Des exemples d'intégration réussie





Patrick MOLLARD